



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE

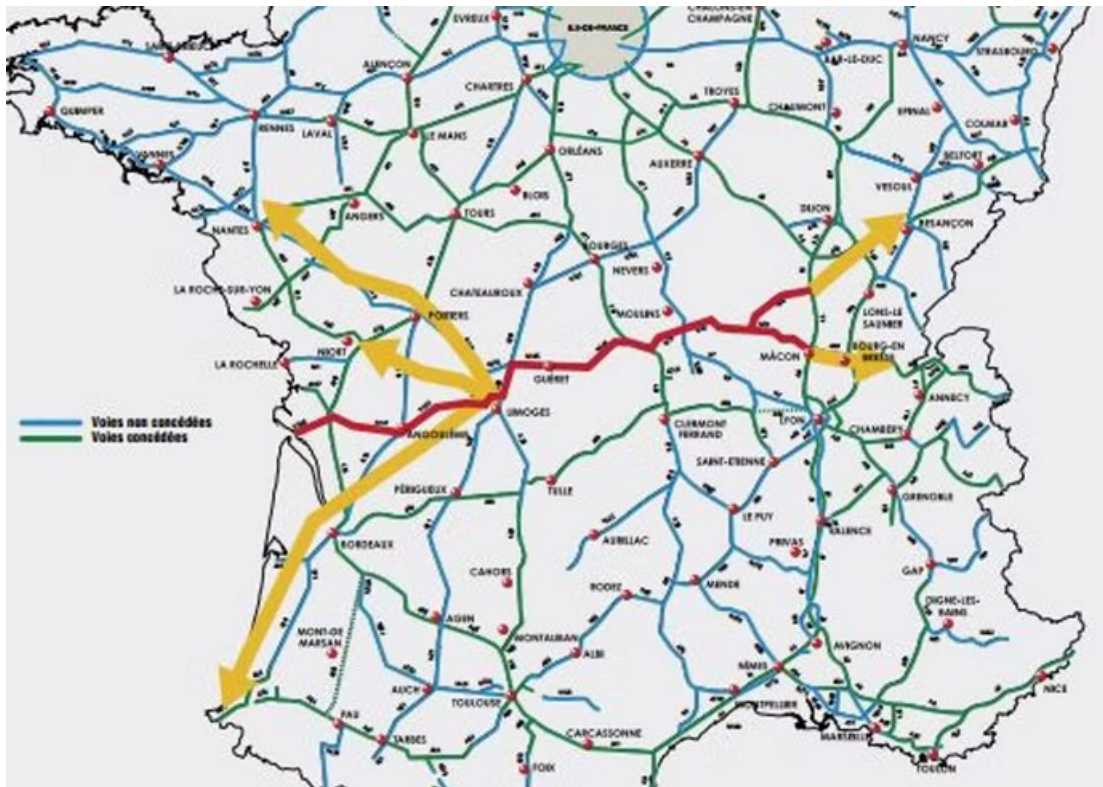


**Opération dédiée au contrôle des conditions  
d'exercice de la profession de transporteur  
routier**

***Mardi 5 mai 2026 – 9:30 → 12:30  
RD 673 – Clux-Villeneuve (71)***

## L'objectif de l'opération : une action de contrôle portant sur les flux nationaux et internationaux de transport de marchandises

Les opérations de contrôle de transport routier et les sanctions, qui peuvent en découler répondent à la volonté de lutter contre l'insécurité routière, la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises et de personnes.



*La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) (en rouge)*

C'est dans ce contexte qu'une opération de contrôle sera menée, le 5 mai 2026, par les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté (antenne de contrôle de Mâcon).

Ceux-ci seront assistés par les gendarmes de l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux (EDCF) de Saône-et-Loire.

Elle aura lieu sur la RD 673, à Clux-Villeneuve, dans le sens de circulation Dole → Chalon-sur-Saône.

## Localisation du point de contrôle :



Lors de cette opération de contrôle, l'attention des Contrôleurs des Transports Terrestres sera portée sur l'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier.

Ainsi, seront notamment vérifiés :

- **les dispositions relatives au code des Transports concernant les autorisations de transport et la vérification des règles du cabotage routier de marchandises ;**
- **la réglementation sociale européenne** (temps de conduite et durées de repos des conducteurs) ;
- **le droit du travail** (conditions d'emploi et de travail des salariés) ;
- **l'accès à la profession et au marché** (entreprises inscrites et habilitées à opérer des transports publics, présence des autorisations adéquates à bord des véhicules).

## Le contexte : la Bourgogne-Franche-Comté, une région de transit

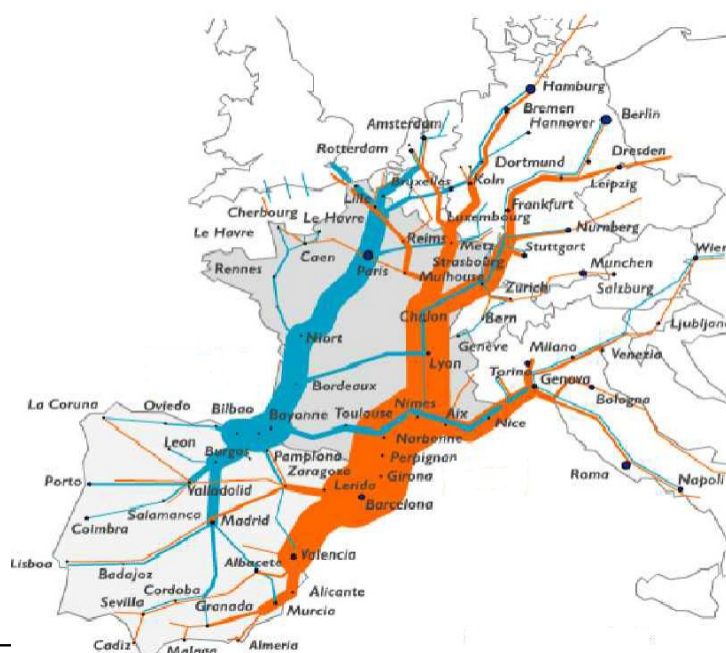
La France est le pays le plus étendu d'Europe occidentale. Sa superficie représente près de 15 % du territoire de l'Union Européenne. Lieu de transit entre le Nord et le Sud du continent, elle possède des frontières communes avec 7 pays européens et une double ouverture maritime, à l'Ouest et au Sud. Elle est reliée à ses voisins européens par un réseau important d'axes routiers et effectue l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les autres États membres de l'UE.

Depuis l'élargissement progressif des frontières de l'Europe initié en 1951, la France a acquis une position stratégique en Europe, qui la place au cœur des échanges commerciaux. De ce fait, elle connaît une forte présence des pays de l'Union Européenne sur son territoire, avec une montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, notamment sur le trafic poids-lourds (PTAC<sup>1</sup> > 3,5t).

De par sa spécificité de région de transit, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les trafics entre le nord et le sud de l'Europe :

- la région Bourgogne-Franche-Comté se trouve sur l'itinéraire du transport de marchandises des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal) et de l'Est (Allemagne, Roumanie, Pologne) ;
- la région se trouve également sur l'itinéraire entre les pays anglo-saxons et l'Italie, les pays des Balkans et la Grèce.

L'importance des trafics sur le territoire fait donc l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



1 PTAC : Poids tota

**A son niveau, le département de la Saône-et-Loire** constitue donc un axe majeur de transit et d'échanges aussi bien au niveau national qu'international, entre notamment les grandes régions économiques et démographiques françaises, à savoir les Hauts-de-France, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la région PACA et entre l'Europe de l'Est et l'Europe du Sud, avec des flux importants sur l'A6 et la RCEA.

La RD673, qui relie l'Est de la France à la RCEA et à l'autoroute A6, est un axe très fréquenté par les Véhicules Utilitaires Légers (VUL).

Aussi, pour pouvoir assurer leurs missions de contrôles routiers, les services de la DREAL peuvent compter sur **une douzaine d'aires de contrôles** réparties de manière homogène sur tout le département et le long des axes majeurs, qui traversent **la Saône-et-Loire**.

### ***La route, un mode de déplacement privilégié***

La mobilité routière joue un rôle majeur dans l'économie française. La France est riche d'un réseau de plus d'un million de kilomètres de routes, soit 20 % du réseau européen. Il permet une desserte très fine des territoires et participe à ce titre au développement économique et social du pays. La route confirme sa suprématie sur tous les autres modes de déplacement ; elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.

## **Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le ministère de la Transition Écologique**

### ***Le contrôle des transports***

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté (service déconcentré du MTE en région) est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales, qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert et concurrentiel ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relatives à de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2025, 1 174 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 964 véhicules dont 1 235 étaient en infraction (soit 21 % des véhicules contrôlés) dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du code de la route...

### ***Le registre national des transporteurs***

Une entreprise, qui exerce une activité de transport public routier de marchandises (ou de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises) ou de voyageurs, doit être inscrite au registre des transporteurs.

La tenue du registre des transports, sous l'autorité du Préfet de région, est l'expression du pouvoir régalién de l'État dans sa mission d'organisation du transport routier.

En région Bourgogne-Franche-Comté, le registre est géré par 5 agents de la DREAL pour le compte du Préfet de région.

Ils sont chargés du suivi des quelques 2 250 entreprises de transport que compte actuellement la région. Ils s'assurent notamment du respect permanent des conditions nécessaires à l'exercice de la profession de transporteur.

L'activité du Pôle Gestion s'exerce en étroite collaboration avec les agents du Pôle Contrôle cités plus haut, par exemple au travers de signalements, lesquels font ensuite l'objet de contrôles pouvant donner lieu sur des sanctions.